



# ANNEXES A L'APPEL A CONTRIBUTIONS

Titre premier

## **BUT ET COMPOSITION**

Article 1

### **PRINCIPES GENERAUX**

- 1.1 L'Association des Eclaireuses et Eclaireurs de France a pour but de contribuer à la formation de la jeunesse par l'animation de sociétés de jeunes selon les principes et pratiques du scoutisme.

L'Association est un Mouvement de jeunesse qui, dans une perspective d'éducation permanente, réunit des enfants, des adolescents et aussi des adultes qui prennent ensemble des responsabilités et, par ce moyen, poursuivent leur formation.

- 1.2 L'Association, laïque comme l'Ecole publique, est ouverte à toutes et à tous, sans distinction d'origines ou de croyances. Elle ne relève d'aucun parti ni d'aucune église et s'interdit toute propagande religieuse, philosophique ou politique. Chacun de ses membres est assuré de trouver, au sein de l'Association, respect et compréhension.

- 1.3 S'imposant le respect effectif de la dignité et des virtualités propres à chacun de ses membres, l'Association, ouverte aux garçons et aux filles, pratique la coéducation.

- 1.4 L'Association vise à former des citoyens qui connaissent et aiment leur pays, qui sont conscients des problèmes sociaux et attachés à les résoudre.

L'Association ne sépare pas ce devoir civique de la lutte pour libérer l'homme et la femme de tout asservissement. Elle s'efforce de promouvoir la nécessaire entente entre les peuples par la pratique de la fraternité entre tous les jeunes de tous les pays et s'engage à lutter contre toute forme de racisme.

Elle apprend aux enfants, aux jeunes et aux adultes à connaître et comprendre le monde dans lequel ils vivent, et engage tous ses membres à agir pour protéger et faire respecter l'équilibre et l'harmonie de notre environnement.

- 1.5 L'Association a une durée illimitée ; elle a son siège à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis)



## **Les conseils**

### **Un conseil, qu'est-ce que c'est ?**

C'est une réunion où Eclaireuses et Eclaireurs se retrouvent pour discuter, trouver des idées, donner leur avis et prendre des décisions sur les futurs projets et la vie quotidienne.

Il y a 3 formes de conseils :

#### **► Le Conseil d'unité.**

Il rassemble tous les membres de l'unité (Eclaireuses, Eclaireurs et responsables) pour :

- trouver des idées de projets,
- donner des informations importantes,
- discuter d'un problème qui concerne toute l'unité,
- faire des bilans,
- ...

#### **► Le Conseil des CE (coordinateurs d'équipage)**

Il rassemble les CE, éventuellement les adjoint(e)s, et les responsables pour :

- discuter de la vie de l'unité (les équipages, les projets...),
- échanger des observations et des informations,
- ...

Chaque CE y représente son équipage à qui il doit, après la réunion, faire un compte-rendu de ce qui s'est dit et décidé.

#### **► Le Conseil d'équipage.**

Il réunit les membres de l'équipage (avec la présence éventuelle d'un responsable) pour parler de tout ce qui concerne la vie dans l'équipage (vie quotidienne, projets, règle de vie...). Les décisions sont ensuite à noter dans le cahier de l'équipage ou sur le livre de bord.